

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE  
DE  
TREGUNC

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine – SELLIN Yannick - VOISIN Valérie – TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre – DERVOUOT Dominique – FLOCH ROUDAUT Rachel – DION Michel - LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia – ROBIN Yves – GALBRUN Karine – LE MAREC Vincent - JOULAIN Anita – JAFFREZIC Christiane - NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny-GUYON Yoann - SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Muriel LE GAC à Régine SCAER JANNEZ
- Philippe NIMIS à Luc LAURENT
- Sylvie VERGOS à Rachel FLOCH ROUDAUT
- Bruno BORDENAVE à Michel TANGUY
- Paul DADEN à Jean-Paul NIVEZ
- Brigitte BANDZWOLEK à Gisèle SINQUIN DANIELOU
- René CANTIE à Pascal CHARPENTIER

Date de convocation : 16 mai 2017

Gisèle SINQUIN DANIELOU est nommée secrétaire de séance

AFFECTATION  
DES RESULTATS  
2016 - BUDGET  
DU PORT DE  
TREVIGNON

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Nombre de présents : 22  
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Monsieur DION, Conseiller Municipal, indique que suite au vote du compte administratif et aux avis favorables du conseil portuaire du 13 avril 2017 et de la commission des finances, du développement économique et du personnel du 9 mai 2017, il y a lieu d'affecter les résultats de 2016.

A la clôture de l'exercice 2016, il est constaté :

- un excédent d'exploitation de 23 159,74 € qu'il est proposé d'affecter en recettes à la section d'exploitation à l'article R002.
- un solde d'investissement positif de 4 260,97 € qu'il est proposé d'affecter en dépenses à la section d'investissement à l'article R001.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2016 pour le budget du port de Trévignon.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE  
A Trégunc, le 24 mai 2017

LE MAIRE  
Olivier BELLEC

